

COMITE NATIONAL DE DAITORYU JIJUTSU

Bonjour à tous,
Au programme de cette lettre...

1. STAGE D'AIKIDO A AGADIR

2. S'ENGAGER : VOLONTARIAT ET BENEVOLAT, QUELLE DIFFERENCE ?

3. LIENS A VISITER



1/ STAGE D'AIKIDO A AGADIR.

Les informations relatives au stage d'Agadir, qui aura lieu le 31 octobre et 01 novembre 2009 sont à présent disponibles en ligne.

Vous pouvez télécharger le dépliant. Vous y trouverez le communiqué, et d'autres choses encore.... dont la fiche d'inscription

- **Communiqué :**

<http://daitoryumaroc.tripod.com/communiqued/027.pdf>

- **Autres documents :**

Je vous informe que des documents sont en cours de traitement, (exemplaires de statuts, PV, Liste des membres de bureau, fiche de renseignements de l'association,...) et seront téléchargeables à partir du lien suivant : <http://daitoryumaroc.tripod.com/id15.html>

2/ S'ENGAGER : VOLONTARIAT ET BENEVOLAT, QUELLE DIFFERENCE ?

Attention : Bénévolat et volontariat, ça n'est pas la même chose, malgré leur point commun fondé sur l'engagement.

► Le volontariat, est un engagement à temps plein sur une période déterminée, encadré par un statut comprenant la prise en charge des frais de subsistance et couverture sociale. Le volontaire est lié à l'organisation pour laquelle il travaille par un contrat à plein temps pour une période déterminée.

► Le bénévolat est une activité de service non rémunérée à part entière, non rémunérée, en direction des autres, effectuée en dehors du temps professionnel et familial. Et choisie volontairement qui s'exerce en général au sein d'une association, d'un syndicat ou d'une structure publique. Celui ou celle qui s'adonne au bénévolat est appelé *bénévole*. L'étymologie du mot vient du latin *benevolus* qui signifie "bonne volonté".

Donc le Bénévolat et volontariat sont très proches dans leur contenu mais se distinguent dans leur forme juridique.

La devise de notre CNDJ est :

Donner de son temps et de son énergie pour aider,

3/ LIENS A VISITER

- ❖ <http://www.pnud.org.ma/pdf/Etudevolontariat.pdf>

Etude sur le volontariat et le bénévolat au MAROC , de la PNUD (programme des nations unies pour le développement).

- ❖ <http://www.secj.gov.ma/index.php>

Site du ministère de la jeunesse et des sports - Maroc

- ❖ http://www.justice.gov.ma/ar/legislation/legislation.aspx?ty=2&id_l=60

Ministère de la justice –Maroc

الحريات العامة- الظهير المتعلق بحق تأسيس الجمعيات

- ❖ http://www.tanmia.ma/article.php?id_article=2750&lang=fr

من السهل الإحاطة بكل ما هو قانوني وعملي في إطار تأسيس جمعية في ظل تواجد أمرين أساسيين : التوثيق والإرادة..من خلال التقديم يتضح أن أول خطوة يجب إتباعها خلال عملية تأسيس الجمعية هي بناء التصور العام ووضع القوانين الأساسية. غير أن بين هاتين المرحلتين المهمتين هناك بعض الخطوات الإجرائية.

Les 10 premières étapes pour créer une association au Maroc

khalil